

2020 DAC 297 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur de l'enseignement artistique, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'association Flip Flap. Située 10, rue Cabanis dans le 14^e arrondissement de Paris, cette association a ouvert, dès sa création en 2004, un centre de pédagogie des arts du cirque pour enfants, adolescents et adultes de tous milieux sociaux. La créativité tient une place essentielle dans l'enseignement dispensé par cette école, agréée par le Ministère de la Santé et des Sports depuis 2010. Les ateliers hebdomadaires sont complétés par des stages de découverte pour les débutants ou d'approfondissement. Des journées de découverte et d'initiation aux arts du cirque pour des structures telles que crèches, écoles, instituts médicaux-éducatifs et centres de loisirs sont régulièrement organisées. Les élèves élaborent tous les ans un spectacle de fin d'année et se voient proposer un séjour dans une école de cirque à Lescar, dans les Pyrénées Atlantiques.

En 2019, Flip Flap a amplifié son succès avec 824 inscriptions, en poursuivant ses ateliers hebdomadaires et ses stages. L'enseignement des diverses disciplines du cirque s'est renforcé avec la mise en place d'un atelier création suivi en plus des cours habituels par une centaine de jeunes. Il permet aux plus motivés de développer leur technique circassienne et de l'élargir à la connaissance et la pratique de la danse, de la capoeira et du théâtre, afin de pouvoir travailler à la création de numéros. Enfin le travail auprès du très jeune public a été renouvelé auprès de 3 crèches de même que les entraînements de monocycles pour ados du quartier Glacière, avec 4 week-end de tournois prévus.

En 2020, Flip Flap a poursuivi ses activités, en souhaitant développer ses propositions autour du monocycle et de l'acrobatie. En raison de la crise sanitaire, les cours hebdomadaires, les ateliers et les stages ont été annulés à partir du 15 mars. Une reprise des cours hebdomadaires a été possible entre le 15 juin et le 5 juillet. Des stages sont proposés entre le 6 et 24 juillet et entre le 17 et 28 août. Les effectifs de ses stages sont moindres et l'association respecte les protocoles de reprise de la fédération française des écoles de cirque.

Afin de permettre à l'association Flip Flap de poursuivre ses activités en 2020, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de lui attribuer une subvention de 4.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.